

académie  
Poitiers

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Charente-Maritime  
éducation  
nationale

L'adjoint à l'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale de Charente-Maritime  
L'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique  
régional EPS

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles  
Mesdames et Messieurs les professeurs EPS

s/c des mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale  
s/c des mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

La Rochelle, le 10 janvier 2018

**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de Charente-Maritime**

**Inspection de l'éducation  
nationale – adjoint DASEN**

Affaire suivie par  
Frédéric FABRE

Téléphone  
05.16.52.68.56

Télécopie  
05.16.52.68.99

Courriel  
frederic.fabre@ac-poitiers.fr

**Cité administrative Duperré  
Place des Cordeliers  
CS 60508  
17021 La Rochelle Cedex 1**

L'enseignement de l'EPS, de l'école au collège, est structuré de manière à proposer à tous les élèves un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires :

- produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée ;
- adapter ses déplacements à des environnements variés ;
- s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique ;
- conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

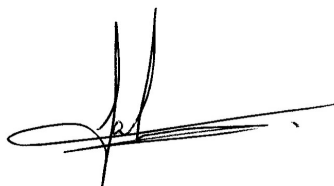
Chaque champ d'apprentissage permet aux élèves de développer des compétences du socle commun, en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.

Chaque cycle des programmes doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage. À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables.

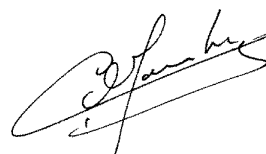
À l'issue du cycle 3, tous les élèves doivent avoir atteint le niveau attendu de compétence dans au moins une activité physique par champ d'apprentissage.

Une commission départementale interdegré, composée d'enseignants de formateurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, a eu pour mission d'accompagner la mise en œuvre des programmes en EPS, dans une culture de cycle au-delà de la liaison CM2-6<sup>ème</sup>.

Nous vous proposons ainsi ce guide départemental pour la programmation en EPS en cycle 3 et des tableaux d'aide à la programmation proposant à la fois une entrée par les compétences et/ou les APSA.



Frédéric Fabre



Thierry Marchive